

# Assurance vie : êtes-vous condamné aux fonds en euros ?

TRIBUNE LIBRE Par Guillaume Eyssette

Publié le 24/06/2015 à 12:47 - Mis à jour le 24/06/2015 à 12:26

**Guillaume Eyssette, conseiller en gestion de patrimoine indépendant du réseau Fiducée Gestion Privée, vante les atouts des fonds diversifiés dans un contrat d'assurance vie.**



Face à la baisse régulière et continue du rendement des fonds en euros, **les fonds diversifiés peuvent représenter une alternative** pour voir fructifier son épargne. Voici comment les utiliser à bon escient.

Un fonds diversifié vise à fournir, sur plusieurs années, **un rendement supérieur à un fonds en euro**, tout en maîtrisant les risques. Pour cela, le gérant du fonds fait évoluer régulièrement son portefeuille en fonction de ses anticipations de marché. Concrètement, il peut, par exemple, baisser de 30% à 15% la part d'actions dans le fonds s'il anticipe une baisse du marché, ou au contraire la faire monter à 40% s'il prévoit une hausse.

Vous l'aurez compris, **un fonds diversifié est investi sur différentes classes d'actifs** : actions, obligations publiques et privées, matières premières, produits structurés... C'est ce qui permet de lisser la performance dans le temps. Si en 2014, la performance des obligations a largement nourri le rendement des fonds diversifiés, d'autres actifs peuvent prendre le relais en 2015 et les années futures.

**Combien rapporte un fonds diversifié ?** Lorsqu'on sélectionne des fonds diversifiés, il ne s'agit donc pas d'avoir une opinion sur ce qui va "monter" dans l'année à venir, mais plutôt faire confiance à un gérant de fonds qui a fait ses preuves. C'est surtout l'occasion d'avoir un fonds qui réagisse aux évolutions des marchés et aux conjonctures économiques sans que cela vous impose de penser à vendre ou acheter des supports. Le gérant naviguera sur les marchés et fera ses arbitrages en fonction des

opportunités. Le tout dans le respect d'un niveau de risque pré-établi. Bref, une sorte de délégation de gestion de portefeuille.

Prenons l'exemple d'un portefeuille composé des deux fonds diversifiés les plus souscrits en France : **Eurose et Carmignac Patrimoine**. Décidons que ce portefeuille soit composé à 50/50 de ces deux fonds. Dans cette configuration, il aurait rapporté 30% sur les cinq dernières années, soit un rendement de près de 5,5% par an. Sur les années à venir on peut envisager un rendement moyen légèrement plus faible mais qui restera nettement supérieur à celui des fonds euros.

**Quelles précautions prendre ?** A la différence des fonds en euros, les fonds diversifiés ne sont pas garantis en capital. Leur valeur fluctue quotidiennement. Il ne faut donc pas investir ici, l'argent dont vous avez besoin à court terme ! La durée idéale de placement se situe entre trois et cinq ans. Ce qui permet d'être moins impacté par les retournements de marché. Ainsi, depuis sa création en 1989, aucun investisseur du fonds Carmignac Patrimoine n'a perdu d'argent en restant investi trois ans d'affiler sur ce fonds. Même ceux qui, par malchance, ont investi la veille d'un krach.

Bien entendu **de bonnes performances passées ne garantissent pas des rendements satisfaisants dans le futur**. Petite recommandation : faute de temps et d'assurance pour analyser les anticipations des marchés, il ne faut pas hésiter à faire appel à un conseil. Ce dernier pourra vous sélectionner un bouquet de fonds diversifiés, en recherchant certes les stars du passé, mais aussi, et surtout, les pépites du futur. Autre suggestion : à l'approche de la date où vous aurez besoin des capitaux placés dans les fonds, pensez à désensibiliser progressivement votre portefeuille. C'est-à-dire à sortir des supports les plus exposés en terme de risques. Une approche qui se met en place aussi bien au sein d'un contrat d'assurance vie, que d'un contrat PERP, Madelin, ou encore un plan d'épargne salariale.

## A NE PAS MANQUER

### LES DERNIERS ARTICLES TRIBUNE LIBRE

---



**Assurance vie : une faculté de renonciation devenue abusive ?**

TRIBUNE LIBRE  
Par Thaline Melkonian



**La transparence, arme à double tranchant de la lutte contre l'optimisation fiscale**

TRIBUNE LIBRE  
Par Catherine Damelincourt



**Un vent de réformes souffle sur la fiscalité des groupes internationaux**

TRIBUNE LIBRE  
Par Catherine Damelincourt